649

Juillet 2023

CONDITIONS DU SUPER TIRAGE DU SAMEDI DU LOTTO 6/49

Approuvées : le 2 mai 2023 En vigueur : les samedis du 1 juillet au 29 juillet, 2023

1. SUPER TIRAGE

Le samedi 1 juillet 2023, le samedi 8 juillet 2023, le samedi 15 juillet 2023, le samedi 22 juillet 2023, et le samedi 29 juillet 2023 (chacune de ces dates étant une « **Date du Super Tirage du Samedi** »), la Société de la loterie interprovinciale inc. (« **SLI** ») fera tirer au hasard un nombre additionnel de 20 Numéros du tirage Boule d'or, parmi tous les Numéros du tirage Boule d'or émis pour la Date du Super Tirage du Samedi. Ces tirages seront désignés par l'appellation « **Tirages de lots additionnels** ». Chacun de ces 20 Numéros du tirage Boule d'or tirés permettra au(x) détenteur(s) du billet gagnant de réclamer un lot de 10 000 \$.

2. SÉLECTIONS GAGNANTES

Une sélection gagnante à la suite d'un Tirage de lots additionnels est obtenue lorsque tous les chiffres de cette sélection correspondent, dans l'ordre, à ceux du Numéro du tirage Boule d'or tiré (« **Numéro gagnant du Tirage de lots additionnels** »).

3. BILLETS GAGNANTS

Tout billet valide du Lotto 6/49 pour une Date du Super Tirage du Samedi et comportant l'un des 20 Numéros gagnants du Tirage de lots additionnels tirés est un billet gagnant et permet à son ou ses détenteurs de réclamer un lot de 10 000 \$.

4. RÉCLAMATION DES LOTS

Les lots doivent être réclamés dans l'année suivant la date du tirage.

5. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner à un Tirage de lots additionnels sont de une sur le nombre total de Numéros du tirage Boule d'or émis pour ce tirage.

6. CONDITIONS DE JEU APPLICABLES

Ces Conditions du Super Tirage du Samedi s'ajoutent aux Conditions de jeu du Lotto 6/49 de la SLI, qui sont régies par les Règlements relatifs aux loteries et billets de loterie de la SLI, et qui sont disponibles sur demande. À moins de définition contraire dans les présentes, les termes en majuscules ont le sens qui leur est donné dans les Conditions de jeu du Lotto 6/49 de la SLI.